RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 03879
Numéro SIREN : 832 461 818
Nom ou dénomination : ABH INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 06/08/2018 sous le numéro de dépôt 36389

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce
Le : 6-8-18
Numéro : 36389

Certifié Conforme par le Président

ABH INVEST

SAS au capital de 420 000 euros

Siège social : 42 rue de Ris
91170 VIRY-CHATILLON
832 461 818 RCS EVRY

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 05/12/2017

L'an deux mille dix-sept, le 5 Décembre à 18h.

Les associés de la société ABH INVEST, société par actions simplifiées au capital de 420 000 euros, divisés en 1000 actions de 420 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la présidence.
Il a été établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents en entrant en séance.

Sont présents :

-	M. Brahim LAFKIHI	:	500 actions, représentant 50 % du capital social
-	M. Hassan LAFKIHI	:	500 actions, représentant 50 % du capital social
	TOTAL 1 000 actions		

Seul associé de la société et représentant en tant que tel la totalité des actions composant le capital social.
L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.
L'Assemblée est présidée par Brahim LAFKIHI, président et actionnaire.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les statuts de la société;
- la feuille de présence;
- les récépissés des lettres de convocation;
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée;

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires

RI
Greffe du tribunal de commerce d'Evry : dépôt N°36389 en date du 06/08/2018

ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.
Puis, le Président déclare la discussion ouverte.
Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix es résolutions suivantes

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire et suppléant

- Pouvoir au porteur d'une copie de l'original

Lecture est donnée du rapport de gestion du président.

La discussion est ouverte : personne ne demandant plus la parole, le président soumet, successivement, les résolutions suivantes, inscrites à l'ordre du jour :

Première résolution – Nomination d'un commissaire aux comptes

L'assemblée générale conformément aux dispositions de l'article L227-9-1 du code de commerce, nomme pour une durée de six exercices :

- Monsieur Frédéric AWAD, sis 17 rue de l'Université 93160 NOISY LE GRAND, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire

- SASU FUDICIAIRE CHAFII, représentée par M. Nima CHAFII, sis 77 Quai Maréchal Joffre 92400 COURBEVOIE, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, appelé à remplacer le Commissaire aux comptes titulaire en cas de cessation de ses fonctions.

La durée des fonctions des Commissaires aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution - Pouvoir au porteur

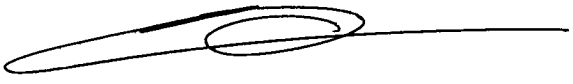
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour l'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé par la gérance et visé par plusieurs des associés présents à l'assemblée.

Signatures



BL